



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 août 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'au 15 octobre 2008 et m'a prié de faire rapport deux fois par an, et au plus tard 45 jours avant sa date d'expiration, sur son exécution. Le présent rapport porte sur les principaux faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 26 mars 2008 (S/2008/202) et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission tel que défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007) et 1780 (2007) du Conseil et fournit des éléments supplémentaires pour un plan de consolidation.

II. Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, le fragile consensus politique haïtien a été mis à rude épreuve par la décision prise par le Sénat le 12 avril à l'issue d'un vote de censurer le gouvernement dirigé par le Premier Ministre Jacques-Édouard Alexis. Quatre mois de négociations ont été nécessaires pour que les législateurs approuvent son successeur, Michèle Duvivier Pierre-Louis, période pendant laquelle Haïti s'est retrouvé sans gouvernement véritablement opérationnel. Les efforts devront se poursuivre pour rétablir et renforcer la coopération entre les groupes politiques.

3. Le vote de censure du gouvernement Alexis a eu lieu à l'issue de six jours de manifestations de plus en plus violentes entre le 3 et le 9 avril. Les protestations ont eu pour origine la frustration de la population face à la flambée des prix mondiaux des produits de base, fardeau supplémentaire pour une population qui vivait déjà dans des conditions difficiles. Cependant, au fil des jours, il est devenu clair que ces manifestations étaient délibérément manipulées à diverses fins politiques, criminelles ou financières.

4. Les protestations ont grandement perdu de leur intensité après l'appel au calme lancé par le Président Préval le 9 avril. Trois jours plus tard, les sénateurs ont adopté une motion de censure indiquant que le Gouvernement n'avait pas pris les mesures appropriées pour contrôler le coût de la vie. Le même jour, le Président Préval a



présenté un programme de subventions à court terme pour le riz importé et un plan à moyen terme pour relancer la production agricole nationale.

5. Comme le demande la Constitution, le Président s'est efforcé dans les mois qui ont suivi de faire en sorte que les législateurs approuvent le successeur du Premier Ministre Alexis, qui a continué d'exercer ses fonctions de façon intérimaire et d'expédier les affaires courantes. Les 12 mai et 12 juin respectivement, la Chambre des députés a rejeté pour des « raisons techniques », ses propositions de nommer au poste de premier ministre Éricq Pierre, haut responsable à la Banque interaméricaine de développement, et le Conseiller présidentiel Robert Manuel. Le troisième candidat présenté par le Président Préval, Michèle Duvivier Pierre-Louis, a, en fin de compte, été approuvé par la chambre basse le 17 juillet et le Sénat le 31 juillet. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Président et le Premier Ministre menaient des consultations avec toute une série d'acteurs politiques afin de former un nouveau gouvernement et de mobiliser le soutien nécessaire, à une déclaration de politique générale, qui selon la Constitution, doit recueillir la majorité absolue des voix dans les deux chambres.

6. La dynamique parlementaire est demeurée fluide au cours de la période faisant l'objet du présent rapport. Pendant une bonne partie de cette période, l'activité de la Chambre des députés s'est trouvée compliquée par de vifs débats concernant des allégations de corruption et de mauvaise gestion qui se sont soldés par un coup de feu tiré au sein du Parlement le 1^{er} avril. La Concertation des parlementaires progressistes (CPP) est toutefois devenue au cours des derniers mois un mécanisme relativement cohérent et a joué un rôle important dans l'approbation par la Chambre des Députés de la candidature de Mme Pierre-Louis. Au Sénat, 16 sénateurs ont regroupé leurs efforts pour voter contre le Premier Ministre Alexis, mais un certain nombre d'entre eux ont quitté la chambre haute le 8 mai lorsque leur mandat a expiré. Le Sénat, qui compte 30 sièges, fonctionne actuellement avec seulement 18 membres dont 16 doivent être présents pour former le quorum requis par la Constitution. À ce jour, aucune date n'a été fixée pour les élections sénatoriales qui auraient dû avoir lieu en novembre 2007.

7. La crise d'avril s'est notamment traduite par le report de la conférence des donateurs de haut niveau organisée pour le lancement du Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP). Cette conférence avait été prévue pour les 24 et 25 avril à Port-au-Prince, mais a été annulée à la suite du vote de censure du Sénat concernant le gouvernement. La période d'incertitude politique qui a suivi a aussi retardé la mise en œuvre d'un certain nombre d'autres projets de développement et de réforme de la fonction publique. Dans l'intervalle, le processus législatif a été grandement entravé du fait que le Gouvernement, étant censé « expédier les affaires courantes » seulement, n'a pu soumettre aucun projet de loi, y compris des textes essentiels tels que le projet de budget révisé pour 2008. La formation d'un nouveau gouvernement fournira peut-être l'occasion de remettre ces projets sur leurs rails et de résoudre d'autres problèmes en souffrance. Les partis politiques ont préparé un projet de « pacte de gouvernabilité », pour examen par l'exécutif, qui définit une formule susceptible de renforcer la collaboration nécessaire entre les différentes branches du gouvernement et les partis politiques et dresse la liste d'un certain nombre d'objectifs auxquels il serait possible de parvenir grâce à une action commune. Au nombre de ces objectifs, figure la proposition de rechercher un consensus en vue de la modification de

plusieurs dispositions de la Constitution de 1987 qui, pour certains, posent problème.

Élections

8. Plusieurs événements électoraux sont prévus au cours des trois prochaines années, conformément au calendrier établi par la Constitution. Outre les élections reportées concernant un tiers des sénateurs, un vote devrait avoir lieu en novembre 2009 pour renouveler les membres de la Chambre des députés et un autre tiers du Sénat et choisir des responsables municipaux et locaux; les élections présidentielles sont, quant à elles, prévues pour novembre 2010.

9. La nouvelle loi électorale, rédigée par le Conseil électoral provisoire (CEP) a été présentée par le Gouvernement au Parlement en février, adoptée par celui-ci le 9 juillet et publiée le 25 juillet. Elle prévoit un certain nombre de changements importants, notamment un accroissement du nombre des centres de vote, une augmentation éventuelle du nombre de députés de 99 à 142, l'inclusion des votes blancs dans les résultats des élections, et des mesures visant à améliorer la transparence du processus électoral et le respect de la Constitution haïtienne. Dans l'intervalle, la mise à jour des listes électorales par l'Office National d'Identification, en collaboration avec l'Organisation des États américains, a déjà permis l'enregistrement de plus de 570 000 nouveaux électeurs sur un total de nouveaux électeurs potentiels estimé à près de 700 000.

10. Le CEP a entamé une étude globale de ses structures et des ressources dont il dispose, au niveau tant central que local, afin de tenir compte des dispositions de la nouvelle loi. La clause selon laquelle au moins deux centres de vote doivent être établis dans chaque section communale nécessitera la création de plus de 540 nouveaux centres de vote sur l'ensemble du territoire, venant s'ajouter aux 821 existant déjà. Dans les limites de ses capacités et de son mandat, la MINUSTAH fournit un appui technique et logistique, ainsi qu'un soutien en matière de sécurité, pour faciliter la mise en place de ces bureaux et est disposée à fournir au CEP l'aide supplémentaire nécessaire.

III. Appui institutionnel et renforcement de l'État

11. Les programmes bilatéraux visant à renforcer les divers ministères se sont poursuivis tout au long de la période considérée et un plan public sur six ans pour la mise en œuvre de réformes administratives a été établi par le gouvernement Alexis. Cela étant, des progrès limités ont été faits pour ce qui est des projets généraux visant à moderniser l'État. De plus, les ministères continuent de souffrir d'un grave manque de personnel qualifié et leurs ressources sont limitées. Un surcroît d'efforts sera nécessaire pour réaliser un programme pratique, doté de calendriers d'exécution et d'indicateurs de progrès précis, visant à renforcer la capacité de l'État à fournir des services de base et à parer aux menaces à la qualité de vie de la population. La mise en place d'un nouveau gouvernement pourrait être l'occasion de voir si de nouveaux efforts concertés devraient être faits pour renforcer les capacités des ministères clefs, en tirant parti, le cas échéant, de la collaboration et de l'amélioration de la coordination entre les autorités nationales, les donateurs bilatéraux, la MINUSTAH et le système des Nations Unies.

12. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, la Mission a continué de collaborer avec les dirigeants des deux chambres du Parlement en fournissant conseils et assistance techniques en vue de renforcer les capacités législatives. Elle a aussi facilité la mise en œuvre de programmes de sensibilisation des parlementaires et des maires dans chacun des 10 départements grâce à l'organisation, à l'échelon du pays, de réunions sur les relations entre les membres du Parlement et les élus locaux. Au niveau local, la MINUSTAH a continué d'aider le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales en apportant une assistance technique aux conseils municipaux pour certains aspects de l'administration publique tels que le budget, les finances, la gestion et les archives. La Mission a en outre appuyé des programmes de formation, des séminaires et des réunions-débats dans les communes, partout dans le pays. Grâce au financement accordé aux projets à effet rapide, la MINUSTAH a soutenu toute une série de projets à forte intensité de main-d'œuvre et producteurs de revenus pour les communautés locales, ainsi que la formation des autorités locales de manière à améliorer la gestion fiscale et l'administration publique.

13. La MINUSTAH a continué de soutenir les efforts déployés par les autorités haïtiennes pour renforcer la gestion des frontières. Le 18 juin, la Commission présidentielle pour la gestion du fonds de développement frontalier a tenu sa première séance depuis février 2008. Le Président de la Commission a présenté un projet de décret portant création d'un conseil national de coordination de la gestion des frontières qui, s'il était créé, jouerait un rôle central dans la promotion d'une méthode intégrée et cohérente de gestion des frontières. En outre, la Mission a aidé les autorités haïtiennes à rénover les locaux des douanes et de l'immigration à Malpasse et de nouveaux complexes frontaliers sont actuellement en construction à Belladère et Ouanaminthe, avec un appui bilatéral. Dans l'intervalle, la MINUSTAH a continué de faciliter les réunions informelles hebdomadaires avec les autorités haïtiennes et dominicaines à Malpasse et Ouanaminthe.

IV. Situation en matière de sécurité

14. Le sentiment de sécurité, crucial pour susciter la confiance du public et des investisseurs, a été sérieusement mis à l'épreuve par les émeutes du mois d'avril et la multiplication des enlèvements. Bien qu'il n'y ait pas eu d'autres troubles de l'ordre public et que le nombre d'enlèvements ait diminué en juillet, ces événements, ainsi que des incidents provoqués par d'anciens membres des forces armées sur une courte période fin juillet, ont montré à quel point la situation en matière de sécurité pouvait être précaire et souligné la nécessité de faire preuve de vigilance et le besoin pour la MINUSTAH et la Police nationale d'Haïti de se tenir prêtes à intervenir en permanence.

15. Les émeutes ont commencé le 3 avril aux Cayes par une manifestation, d'abord pacifique, de plusieurs centaines de personnes contre l'augmentation du coût de la vie qui s'est transformée rapidement en attaques violentes contre le Gouvernement et la MINUSTAH. Au cours des jours qui ont suivi, les protestations ont gagné d'autres villes, notamment Port-au-Prince. Dans la capitale, les manifestants ont érigé des barricades sur les routes, mis le feu à des pneus et pillé commerces et résidences, faisant des blessés et des morts et causant des dommages matériels importants. Toutes les forces de sécurité haïtiennes disponibles ainsi que les unités de police constituées et les unités militaires de la MINUSTAH à Port-au-

Prince ont été mobilisées pour reprendre le contrôle de la situation. Elles ont, pendant les jours suivants, effectivement contenu la violence et prévenu une attaque contre le Palais national (que plusieurs centaines de protestataires ont essayé d'envahir) et d'autres installations clefs, tout en évitant, dans toute la mesure du possible, les dommages collatéraux.

16. Pendant ce temps, après un déclin marqué en 2007, les enlèvements ont repris au cours du premier semestre de 2008, sans toutefois atteindre les niveaux de 2006. Depuis les opérations de lutte antigang de décembre 2006 et du début de 2007, qui ont donné de bons résultats, les enlèvements semblent principalement motivés par les demandes de rançon et ne touchent que les grandes villes du pays. Certains enlèvements sont apparemment des cas isolés mais d'autres sont le fait de groupes organisés. La Police nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH ont collaboré pour réagir avec efficacité, notamment en améliorant les échanges d'informations, en renforçant la cellule de lutte contre les enlèvements de la PNH et les activités de patrouille et en améliorant la communication avec le public. Le Secrétariat collabore également avec les États Membres pour promouvoir le renforcement de l'appui bilatéral à la PNH et l'amélioration des capacités de la Mission, notamment par le biais du déploiement de personnel de police spécialisé. Des contacts ont été également pris avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour identifier, grâce à son réseau, des spécialistes dont l'aide serait utile. À la suite de l'arrestation de plusieurs ravisseurs, dont, apparemment, un certain nombre d'organiseurs, le nombre d'enlèvements a décliné en juillet, mois au cours duquel ce nombre était inférieur de plus de la moitié au chiffre mensuel moyen pour les six mois précédents. En outre, la MINUSTAH collabore avec les autorités haïtiennes pour améliorer la coordination entre la police et le système judiciaire pour faire en sorte que les ravisseurs soient rapidement traduits en justice.

17. Le 29 juillet, d'anciens membres des Forces Armées d'Haïti ont occupé des bâtiments publics à Cap-Haïtien et Ouanaminthe. Bien qu'il n'ait pas représenté une menace grave au niveau de la sécurité, cet incident a suscité quelques préoccupations. La situation a été rapidement maîtrisée sans recours à la violence, grâce aux efforts de la Police nationale d'Haïti et de la MINUSTAH.

18. À un moment où le pays continue de faire face à des menaces auxquelles la Police nationale d'Haïti n'a pas encore les moyens de parer, les forces de sécurité de la MINUSTAH jouent un rôle indispensable pour assurer la stabilité du pays. Outre les opérations ciblées, la composante militaire de la Mission continue de mener régulièrement des patrouilles sur l'ensemble du territoire, notamment le long des côtes et de la frontière, et a accru sa surveillance aérienne grâce au déploiement d'un aéronef supplémentaire. Le déploiement d'une composante de police maritime aux alentours des principaux ports complétera les efforts menés en aidant à promouvoir la sécurité, à renforcer l'autorité de l'État, à lutter contre les trafics et à faciliter la perception des droits de douane par les autorités haïtiennes. Parallèlement, les initiatives et la collaboration bilatérales demeureront essentielles pour assurer l'efficacité de ce déploiement. Dans l'intervalle, à l'intérieur et autour des centres urbains, les unités de police constituées de la Mission apportent une contribution importante en patrouillant et menant des opérations et autres activités de sécurité en appui à la PNH.

19. Les composantes militaire et policière de la MINUSTAH, dont la composition est indiquée dans l'annexe au présent rapport, ont fait l'objet d'une reconfiguration

importante au cours des deux dernières années pour refléter l'évolution de la situation et des priorités en Haïti. Ce processus a compris des réductions successives, de 300 soldats en août 2006, à l'issue des élections présidentielles, et de 140 soldats en août 2007, après la fin d'opérations majeures à Cité-Soleil. Les ajustements correspondants de la composante policière se sont traduits par une augmentation générale de près de 200 agents. En outre, près de 500 soldats qui avaient été chargés de maintenir la sécurité dans les zones urbaines ont été redéployés au cours des 12 derniers mois de façon à améliorer les capacités dans des domaines clefs tels que l'ingénierie et la surveillance des frontières.

20. Compte tenu de l'importance des changements qui ont déjà eu lieu et des moyens qui ont dû être déployés par les forces de la MINUSTAH en avril, aucun autre redéploiement n'est souhaitable actuellement. Cela étant, si la situation en matière de sécurité ne s'aggrave pas notablement, l'important renforcement prévu des capacités de la Police nationale d'Haïti au cours des 12 prochains mois (telle qu'il est décrit ci-après) devrait contribuer à permettre à la PNH de commencer à assumer de façon systématique et progressive des responsabilités fonctionnelles et géographiques et faciliter une reconfiguration correspondante de la Mission. Ces besoins resteront à l'étude.

Réduction de la violence communautaire

21. La MINUSTAH a poursuivi la mise en œuvre de son programme de réduction de la violence communautaire, qui portait essentiellement sur l'appui institutionnel, les projets à forte intensité de main-d'œuvre et le contrôle des armes légères. Elle a fourni un appui logistique, financier et technique pour renforcer les capacités de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (CNDDR). Des forums communautaires ont été organisés dans les neuf zones prioritaires identifiés par le Gouvernement, et 60 responsables locaux et communautaires, dont 19 femmes, ont bénéficié d'une formation à la conception et la gestion des projets.

22. Au cours de la période qui fait l'objet du présent rapport, la MINUSTAH et la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en coopération avec l'Organisation internationale des migrations (OIM), a lancé sept projets à forte intensité de main-d'œuvre supplémentaires dans des zones touchées par la violence; au total, 20 projets de ce type ont été lancés depuis le début de l'année. Les six premiers projets, qui employaient 7 572 personnes, ont été menés à bien, tandis que les 14 autres, qui emploient 30 600 personnes (dont 30 % de femmes) sont en cours d'exécution. Au 15 août, 148 anciens éléments armés suivaient un stage de formation professionnelle de neuf mois qui doit s'achever en novembre et à l'issue duquel ils seront engagés dans un programme d'apprentissage auprès des communautés locales. Les travaux préparatoires relatifs à un projet pilote de réintégration avant libération ont été engagés, en collaboration avec la Direction de l'administration pénitentiaire, et 1 000 prisonniers, dont 300 femmes, devaient commencer un stage de formation professionnelle de trois mois avant la fin du mois d'août. L'ancien centre d'orientation pour la réintégration a été rénové et transformé en un centre de formation professionnelle qui doit accueillir en septembre 1 200 anciens éléments armés et membres des communautés, dont 400 femmes, pour un stage de formation professionnelle de base de trois mois. Dans l'intervalle,

2 450 jeunes de zones touchées par la violence ont bénéficié d'une formation et ont été nommés ambassadeurs de paix pour leur communauté.

23. La campagne de mobilisation sociale et de sensibilisation lancée par la MINUSTAH au cours de la période qui faisait l'objet du précédent rapport s'est poursuivie et a donné lieu, notamment, à des activités de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix dans le cadre de manifestations sportives et culturelles communautaires, d'ateliers consultatifs et de programmes diffusés sur les radios FM locales dans tout le pays. Par ailleurs, en partenariat avec le Ministère de l'éducation, la MINUSTAH a lancé un projet pilote axé sur les écoles primaires et la promotion d'une culture de la non-violence qui doit toucher 30 000 enfants dans 60 établissements.

24. La MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider le Ministère de la justice à examiner la législation sur les armes à feu et à moderniser le système d'enregistrement des armes de la PNH. Ce système permettra de renouveler 6 100 permis de port d'arme aux personnes enregistrées, pour remplacer les versions précédentes moins sûres délivrées entre 2004 et 2006, et de réenregistrer 25 000 armes pour lesquelles un permis avait été délivré entre 1994 et 2004 et était arrivé à expiration.

V. Réforme des structures visant à renforcer l'état de droit

25. Le renforcement des capacités d'Haïti en matière de restauration de l'état de droit demeure un facteur crucial pour la stabilité à long terme du pays. Des progrès ont été enregistrés dans ce domaine au cours de la période considérée, en dépit des complications créées par la situation politique.

Réforme et développement des capacités de la police

26. Conformément à l'approche globale décrite dans le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti, de nouveaux progrès ont été réalisés au cours de la période considérée dans le sens de la professionnalisation du personnel de la Police, du renforcement de ses institutions et du développement de ses infrastructures. La PNH compte actuellement 8 546 agents, dont 8,5 % sont des femmes, chiffre à comparer à l'objectif de 14 000 agents formés et certifiés en 2011 qui est envisagé dans le plan de réforme. Bien que les recrues de la dix-neuvième promotion aient reçu leur diplôme le 6 novembre 2007, la formation de la vingtième promotion, qui compte quelque 700 recrues (dont 12 % de femmes), a seulement commencé le 21 juillet 2008, en raison des retards dans la procédure de recrutement. Le recrutement de candidats pour la vingt et unième promotion est actuellement en cours, l'objectif étant de commencer leur formation avant la fin de l'année. On s'attend en conséquence à ce que quelque 1 200 recrues reçoivent leur diplôme de l'Académie de police dans le courant du premier semestre de 2009. La formation de base dispensée en Haïti est complétée par des initiatives bilatérales visant à dispenser des formations spécialisées et à offrir des bourses d'études.

27. Parallèlement à l'examen interne effectué par la Police nationale elle-même, la Mission poursuit, en coopération avec la PNH, le processus conjoint de vérification des antécédents des agents qui servira de base pour la certification des membres de

la police par la MINUSTAH. Jusqu'ici, ce processus a été mené à bien dans 7 des 10 départements et, à la date du 12 août, 4 151 dossiers d'enquête ont été ouverts.

28. Le Gouvernement a lancé un programme ciblé de réforme de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui est chargée des enquêtes et de l'appui au processus judiciaire, et une évaluation des compétences et du comportement professionnel du personnel actuel de la DCPJ a été menée à bien. Sur la base de cette évaluation, la MINUSTAH a dispensé une formation spécialisée à 199 agents de la DCPJ. De nouvelles procédures opérationnelles ont été élaborées pour renforcer la collaboration entre la DCPJ et les commissariats de police dans les cas d'enlèvement.

29. Les contributions substantielles fournies par les États Membres ont permis d'accomplir de grands progrès dans les domaines de la mise en place des infrastructures nécessaires et du renforcement des institutions. Avec l'achèvement en juin 2008 d'importants travaux d'agrandissement de l'Académie de police, où six nouveaux bâtiments ont été construits, et 27 salles de classe et autres installations remises en état, les capacités de formation de cette institution ont notablement augmenté. Des contributions bilatérales ont également été fournies pour financer la construction de trois nouveaux commissariats de police, y compris un grand bâtiment à Cité-Soleil, ainsi que la remise en état de 28 commissariats de police et la construction d'une nouvelle base de la garde côtière dans le département du sud.

30. Dans l'intervalle, la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité a continué de réfléchir aux besoins globaux d'Haïti en matière de sécurité. Cet exercice devrait permettre de replacer dans un contexte plus général le processus de réforme de la Police nationale d'Haïti, qui vise à créer les capacités nécessaires à l'exercice des « fonctions de police essentielles », et devrait aider à identifier tout besoin supplémentaire.

Système judiciaire

31. Avec l'appui de la MINUSTAH, les autorités haïtiennes ont continué à mettre en œuvre le plan de réforme triennal de la justice décrit dans le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), et les trois lois sur l'indépendance de la justice adoptées en décembre 2007.

32. Le calendrier convenu prévoit la création en septembre 2008 du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, qui jouera un rôle essentiel d'administration et de réglementation du système judiciaire. Pour promouvoir ce processus, le Gouvernement a créé une commission chargée de superviser l'élection des membres du Conseil, et une deuxième commission chargée de les certifier, avec la participation de la MINUSTAH et des donateurs concernés. Les neuf membres du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont été sélectionnés et le processus de vérification de leurs antécédents a commencé en juillet.

33. Si la réouverture officielle de l'École de la magistrature a été retardée en attendant l'achèvement de diverses réparations, son curriculum et ses règlements intérieurs ont été arrêtés au cours de la période à l'examen, et un stage de formation de juges de paix – le premier à être organisé depuis 2004 – a commencé le 7 juillet, avec 25 participants, dont deux femmes, qui ont reçu une formation en cours d'emploi. Une loi a été élaborée pour mettre à jour la réglementation concernant

d'autres personnels clefs du système judiciaire – greffiers, huissiers de justice et huissiers audienciers. Un programme de formation de greffiers est également en cours d'élaboration.

34. Dans le cadre du plan de réforme de la justice, le Gouvernement a élaboré un projet de loi, qui n'a pas encore été présenté au Parlement, sur la création de 160 nouveaux tribunaux sur l'ensemble du territoire. Si elle est adoptée, cette loi nécessitera la formation d'environ 350 magistrats supplémentaires par rapport au chiffre actuel de 700, ainsi que du personnel judiciaire auxiliaire. Une assistance bilatérale, pour l'infrastructure en particulier, sera également indispensable pour la réussite de cette entreprise.

35. Quatre nouveaux bureaux d'aide judiciaire ont été ouverts à Port-de-Paix, Jacmel, Les Cayes et Jérémie, ce qui porte le nombre de ces bureaux à huit, sur un total prévu de 18 d'ici à la fin de 2009. L'objectif est de faciliter l'accès à la justice de la population locale dans toutes les juridictions du pays et de créer un programme national d'aide judiciaire financé progressivement par l'État.

36. En sus de ces projets de renforcement des capacités, des efforts sont déployés pour faciliter le renforcement de la « chaîne pénale » et l'amélioration de la coopération entre la police et l'appareil judiciaire. Des discussions sont en cours au sujet de propositions visant à mettre en place dans la juridiction de Port-au-Prince des chambres spécialisées chargées des affaires qui ont reçu une grande publicité, notamment les enlèvements et les crimes financiers, afin de compléter les efforts en cours pour renforcer les capacités d'enquête de la police. L'appui du nouveau gouvernement sera essentiel à la réalisation de progrès à cet égard. En outre, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSTAH et d'autres partenaires, a lancé un programme visant à réorganiser et à normaliser les procédures d'inscription au rôle et de gestion du suivi des affaires. Une initiative concernant la justice pour mineurs a également été lancée et des juges spécialisés supplémentaires seront nommés dans plusieurs juridictions.

Systeme pénitentiaire

37. Quelques progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2007-2012 de la Direction de l'administration pénitentiaire. Il reste néanmoins beaucoup à faire dans chacun de ses quatre principaux domaines d'activité (amélioration des infrastructures, achat du matériel nécessaire, formation du personnel et amélioration du traitement des détenus), et la situation dans les prisons s'est encore dégradée au cours de la période à l'examen du fait de l'accroissement de la population carcérale.

38. Au 31 juillet, 7 530 personnes (dont 325 femmes) étaient détenues dans 17 prisons, dans des locaux dont la superficie totale représentait seulement 4 884 m². Dans le pénitencier national de Port-au-Prince, la superficie totale était de 1 995 m² pour 3 793 détenus, ce qui représente à peine plus d'un demi-mètre carré par prisonnier, soit beaucoup moins que la norme internationale de 2,5 m², qui correspond au minimum de base du point de vue des droits de l'homme et de la sécurité. Face à ce surpeuplement des prisons, les autorités pénales haïtiennes ont commencé à transférer des détenus hors de Port-au-Prince. Ceci peut toutefois soulever de nouveaux problèmes en éloignant les détenus de la juridiction dont ils

relèvent, et en transférant les menaces qui pèsent sur la sécurité à des installations plus petites et mal adaptées.

39. Plus de 83 % des détenus dans le pays sont en détention préventive, de même que plus de 90 % des détenus du pénitencier national, et ce en dépit des travaux de la Commission consultative sur la détention préventive prolongée, dont les recommandations ont permis de relâcher 800 prisonniers au total. Compte tenu de cette situation catastrophique, la Commission, dans son rapport final du 9 mai, a recommandé entre autres la révision du Code pénal et du Code de procédure pour trouver des solutions alternatives à l'incarcération.

40. Face à cette situation insoutenable, des travaux de rénovation ont commencé en février 2008 pour accroître l'espace disponible dans les prisons de Hinche et de Carrefour. Quatre cellules supplémentaires ont été construites à Cap-Haïtien. À Port-au-Prince, où le problème du surpeuplement carcéral est particulièrement grave, des plans ont été élaborés pour transformer en prison un ancien hôpital psychiatrique. Il est envisagé de construire un nouvel établissement pénitentiaire important à proximité de la capitale. De nouveaux progrès dans ce domaine sont indispensables, et leur réalisation dépendra de la fourniture de fonds bilatéraux et des priorités définies par les dirigeants haïtiens.

41. Le nombre de gardiens de prison a augmenté de 50 % environ quand une promotion de 227 nouveaux agents pénitentiaires, dont 19 femmes, ont reçu leur diplôme en juillet. Ce groupe d'agents pénitentiaires, le premier à être formé depuis 2001, porte les effectifs du système pénitentiaire à 742 personnes (dont 68 femmes), pour un total de 7 530 détenus, ce qui est très en deçà des normes internationales.

42. Considérant que le système carcéral manque cruellement d'équipement et de personnel, la MINUSTAH continue à apporter une contribution clef en s'employant à assurer la sécurité et à répondre à certains des besoins urgents des détenus, tout en fournissant un appui technique pour la planification à long terme. Il lui faudra cependant des moyens supplémentaires pour pouvoir faire face à la demande élevée qui existe dans ce secteur à l'heure actuelle.

VI. Droits de l'homme

43. Les autorités haïtiennes aux niveaux politique et technique ont souligné l'importance qu'elles attachent au respect des droits de l'homme, et la situation dans le pays s'est sensiblement améliorée par rapport à celle qui précédait les élections de 2006. Divers problèmes persistent cependant, dont plusieurs sont liés aux insuffisances chroniques constatées au niveau des institutions haïtiennes chargées du maintien de l'ordre. En effet, il arrive notamment que celles-ci procèdent à des arrestations arbitraires, omettent des éléments de preuve ou n'effectuent pas les contrôles judiciaires requis, sans compter que les dossiers de détention et les rapports d'enquête, lorsqu'ils existent, sont souvent difficiles à trouver et de piètre qualité. Le système judiciaire ne fonctionne pas correctement du fait que les enquêtes criminelles laissent à désirer et que les décisions ne sont pas appliquées en temps voulu, ce qui entraîne par ailleurs un nombre élevé de détentions avant les procès. Les lynchages demeurent également un problème généralisé. Quant aux droits économiques, sociaux et culturels de la population haïtienne, ils sont de plus en plus menacés par les difficultés croissantes auxquelles se heurtent la majorité des

Haïtiens lorsqu'ils essayent d'accéder à l'emploi, à l'alimentation, à un logement convenable et aux services sociaux de base.

44. L'Office de protection du citoyen, seule institution indépendante de défense des droits de l'homme prévue par la Constitution, peut jouer un rôle important en contrôlant l'évolution de la situation des droits de l'homme et en encourageant l'adoption de mesures correctives. La MINUSTAH continue d'appuyer le travail de l'Office, mais il faut, en vue de renforcer cette institution, que le Parlement adopte un texte législatif d'habilitation et que suffisamment de fonds soient dégagés.

Égalité des sexes

45. Au cours de la période considérée, la police de la MINUSTAH a aidé la PNH à renforcer sa capacité de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles, y compris grâce à des programmes de formation continue. En outre, la PNH et la MINUSTAH ont lancé ensemble une campagne d'information devant être menée dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enfants aux droits de la femme et aux crimes sanctionnés par le Code pénal, comme le viol et la violence domestique. Au mois de juin, la Mission a organisé une série d'ateliers dans les régions pour recenser les obstacles à la participation des femmes à la vie politique. L'adoption de lois appropriées pourrait renforcer la défense des droits de la femme et de l'enfant. À cet égard, des projets de loi sur l'union civile et les responsabilités parentales des hommes ont été présentés au Parlement en décembre 2007.

46. En juin 2008, le Gouvernement a soumis son premier rapport destiné au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Protection de l'enfance

47. Il est indispensable de mobiliser davantage de moyens pour mettre les droits des enfants haïtiens à l'abri des menaces que représentent les activités criminelles. Pendant la période considérée, les enfants ont représenté 35 % des victimes d'enlèvement, et deux mineurs ont été tués par leurs ravisseurs. En plus de l'appui opérationnel qu'elle apporte à la PNH pour lutter contre les enlèvements, la MINUSTAH a produit des messages radiophoniques dans lesquels le musicien haïtien à succès Wyclef Jean condamne les enlèvements des enfants et les sévices sexuels dont ils sont victimes.

48. Le Tribunal pour mineurs, qui bénéficie de l'assistance technique de la MINUSTAH, travaille de plus en plus efficacement. Le nombre de mineurs en détention avant jugement est passé de 266 en février à 246 (dont 30 filles) en juin 2008. La MINUSTAH et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué de former des membres de la PNH, et celle-ci a nommé 50 coordonnateurs régionaux de la protection de l'enfance dans les 10 départements du pays.

49. La situation des enfants placés dans des centres d'accueil reste très préoccupante et le Gouvernement n'est toujours guère en mesure de contrôler adéquatement lesdits centres. Des organisations non gouvernementales locales dénoncent en outre l'augmentation alarmante du nombre d'enfants victimes de la

traite à destination de la République dominicaine, où ils sont contraints de travailler ou soumis à l'exploitation sexuelle.

VII. Secours humanitaires et activités de relèvement et de développement

Situation socioéconomique

50. Au cours de la période à l'examen, l'augmentation rapide des prix mondiaux des produits alimentaires et du carburant a continué de menacer sérieusement la stabilité d'Haïti et les conditions de vie de la population. La production vivrière dans le pays et l'aide alimentaire ne satisfont respectivement que 43 % et 5 % des besoins. Haïti importe les 52 % restants de son alimentation (y compris plus de 80 % du riz consommé), ainsi que pratiquement l'intégralité du carburant utilisé. Ce phénomène a donc directement eu de lourdes répercussions sur l'économie du pays et sur les conditions d'existence de sa population.

51. Les progrès accomplis par Haïti ces dernières années dans le domaine macroéconomique sont mis en péril par la situation actuelle. Le déficit commercial s'est creusé de 185 millions de dollars (2,5 % du produit intérieur brut annuel) pendant la première moitié de l'exercice budgétaire 2008 par rapport à l'année précédente. L'inflation a doublé, passant à 15,8 % en juin 2008, contre 7,9 % à la fin de l'exercice budgétaire précédent (septembre 2007). La tendance à l'appréciation nominale de la gourde s'est inversée et la devise haïtienne a fléchi de plus de 10 % par rapport au dollar des États-Unis ces derniers mois. Parallèlement, les perspectives de croissance économique pour 2008 ont été revues à la baisse (de 3,7 % à 2,5 %). Entre-temps, l'agitation sociale et le blocage politique qu'elle a entraîné n'ont pas permis d'attirer de nouveaux investissements locaux et étrangers. Les recettes de l'État seront de ce fait moins importantes que prévu. Afin de maintenir la stabilité macroéconomique dans ce contexte difficile, les autorités haïtiennes se sont employées à trouver un équilibre entre ajustements et nouveaux modes de financement, tout en s'efforçant d'obtenir de la part des donateurs des engagements permettant de faire face aux dépenses supplémentaires, afin d'amortir l'impact sur la population de la flambée des prix des denrées et des carburants.

52. Il faut de toute urgence prendre des mesures pour venir durablement en aide à l'immense majorité des Haïtiens qui vivent dans la misère. D'après les autorités haïtiennes, l'insécurité alimentaire touche actuellement 2,5 millions d'Haïtiens, soit une augmentation marquée par rapport aux chiffres de 2007, qui se situaient entre 500 000 et 1 million. Il n'existe pratiquement aucun filet de sécurité sociale et la prestation des services sociaux de base, dans des domaines comme l'éducation, est presque intégralement assurée par le secteur privé, tandis que le pays met en œuvre une politique de recouvrement des coûts pour les services de santé de base. Parallèlement, les envois de fonds émanant de la diaspora haïtienne, qui font vivre 70 % des ménages haïtiens, ont subi les répercussions des problèmes ayant secoué l'économie mondiale. Compte tenu du fait que l'augmentation des prix mondiaux des produits alimentaires et du pétrole devrait se poursuivre, les Haïtiens auront vraisemblablement à subir des pressions sociales et économiques encore plus fortes, surtout pendant la saison des ouragans et le début de l'année scolaire.

53. À l'issue des troubles du mois d'avril, les autorités haïtiennes ont annoncé une série de mesures, qui tendaient notamment à soutenir les prix et à mettre en œuvre des activités à forte intensité de main-d'œuvre, ainsi qu'à appliquer à plus long terme un programme visant à accroître la production agricole. Tandis que la communauté internationale s'est efforcée d'aider le pays grâce à des dons et à des annonces de contribution supplémentaires, le Gouvernement a subventionné le riz, ce qui, parallèlement à l'arrivée sur le marché des produits de la récolte d'été, a permis de stabiliser, voire dans certains cas de faire baisser, les prix des denrées alimentaires. Ces subventions, qui ont coûté environ 17 millions de dollars entre avril et août, et ont été financées grâce à l'aide allouée par la Banque mondiale et la Communauté des Caraïbes, sont toutefois en cours de suppression progressive. Le Gouvernement élimine peu à peu aussi les subventions sur le prix des carburants, qui ont été introduites à la fin du mois de mars 2008 et ont représenté un manque à gagner d'environ 12 millions de dollars de mars à juillet.

Interventions humanitaires et activités de développement

54. Le 2 juin, afin de favoriser la mise en œuvre de mesures efficaces pour lutter contre la crise alimentaire, le Président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva et moi-même avons organisé le 2 juin 2008 une rencontre internationale sur Haïti, en marge du Sommet sur la sécurité alimentaire mondiale organisé à Rome par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Une réunion de suivi consacrée à la sécurité alimentaire et au développement rural en Haïti a eu lieu le 15 juillet à Madrid. Parallèlement, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, M. Kemal Dervis, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes, ont rédigé et diffusé une lettre décrivant la stratégie de l'ONU pour limiter au maximum les effets de la crise sur les personnes les plus vulnérables tout en suivant les plans dressés par le Gouvernement. La stratégie comporte des interventions immédiates, d'autres à moyen et à long terme visant à renforcer la production alimentaire locale, ainsi qu'une aide alimentaire et des activités lucratives à forte intensité de main-d'œuvre en zones urbaines et rurales. Cette lettre évoque également les filets de sécurité sociale qu'il est prévu d'établir, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la nutrition. En juin 2008, une mission conjointe de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la Banque mondiale a approuvé la stratégie, en mettant l'accent sur la nutrition et aux autres filets de sécurité. Les réactions ont été encourageantes, et 55,5 millions de dollars au total ont déjà été reçus. Toutefois, 75,6 millions de dollars supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins essentiels jusqu'au 31 décembre 2008.

55. Depuis avril, le nombre moyen de personnes bénéficiant chaque mois de l'aide apportée par le Programme alimentaire mondial (PAM) est passé de 563 000 en avril à 855 000 en juin, et le Programme prévoit de venir en aide à 2,3 millions de personnes d'ici à décembre 2008. En mai, le PAM et CARITAS-Haïti ont commencé à fournir des secours d'urgence immédiats aux segments les plus vulnérables de la population dans 10 zones urbaines. À la fin du mois de juillet, 200 000 personnes avaient reçu une ration pour 30 jours. Le PAM a également donné plus d'envergure au soutien nutritionnel apporté, grâce aux programmes relatifs à la santé maternelle et infantile et aux personnes vivant avec le VIH/sida et la tuberculose, le nombre de

bénéficiaires étant ainsi passé de 217 000 personnes en avril à 369 000 en juin. Des repas ont continué d'être servis dans les écoles, et 325 000 écoliers ont bénéficié chaque mois de ce programme entre avril et juin, chiffre qui devrait passer à 400 000 en septembre. De plus, le nombre de participants à des activités « vivres contre formation » est passé de 9 500 à 17 000.

56. La FAO, le PNUD, l'OIM, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Organisation internationale du Travail, le PAM et d'autres partenaires participent à la remise en état des systèmes d'irrigation et à d'autres initiatives visant à protéger l'environnement et à prévenir les catastrophes naturelles, principalement à la faveur de l'exécution de projets à forte intensité de main-d'œuvre et de projets « vivres contre travail ». Ces initiatives se sont multipliées après les troubles du mois d'avril grâce à la réaffectation des fonds de différents organismes et à de nouveaux dons. Ces activités représentent l'une des rares possibilités lucratives pour les ménages, bien qu'à court terme, juste avant le début de l'année scolaire, ils peuvent retentir favorablement sur la stabilité sociale. Alors qu'à l'origine, il était prévu de créer quelque 252 500 jours de travail entre janvier et juin, environ 666 000 avaient été créés au mois de juin. En outre, début juillet, la FAO a commencé de distribuer des semences et des outils à quelque 70 000 ménages vulnérables (soit 350 000 bénéficiaires) en milieu rural et urbain, et elle a lancé des projets d'élevage ciblant 10 000 ménages.

57. Mettant à profit l'importante assistance apportée par la MINUSTAH sur les plans de la logistique et de la sécurité, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont continué d'aider le Ministère de la santé à mener des campagnes de vaccination ciblant 60 % de la population. L'OMS et l'OPS ont également exécuté un projet visant à assurer des soins obstétricaux dans environ 57 dispensaires, dont 48 sont actuellement opérationnels. Le Fonds des Nations Unies pour la population a mis en œuvre des projets relatifs à la prévention du VIH/sida et aux soins de santé procréative à l'intention de quelque 100 000 personnes dans six districts pauvres de Port-au-Prince, tandis que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida continue à aider le Gouvernement à contrôler la mise en œuvre du plan national de lutte contre le sida.

58. L'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aident le Ministère de l'éducation à planifier la période 2008-2011. En mai 2008, le Gouvernement a d'ailleurs fait part de son intention d'appliquer en 2009 une politique de gratuité au profit des écoliers en première année du primaire. L'UNICEF fournit du matériel pédagogique à 126 écoles publiques. Il a également remis en état des salles de classe, des terrains de jeux et les services sanitaires dans 27 écoles maternelles, programme qui a profité à quelque 40 000 élèves depuis le début de l'année.

59. En collaboration avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires, dont la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies appuie la mise en œuvre du plan national de gestion des risques et des désastres. Le PNUD contribue aux efforts que le Gouvernement déploie pour accroître les moyens d'intervention en cas de catastrophe en renforçant les capacités aux niveaux central et départemental. Un plan d'urgence en cas de catastrophe est en cours d'élaboration, en consultation avec des partenaires nationaux et internationaux. Des articles non alimentaires et des biscuits protéinés (90 tonnes, soit de quoi aider

100 000 personnes pendant quatre jours) ont déjà été prépositionnés. Malgré ces préparatifs, l'impact d'une catastrophe naturelle sur la situation déjà fragile pourrait être tragique.

Coordination entre les donateurs

60. L'équipe de pays des Nations Unies a soumis au Siège en mai 2008 un premier projet de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Aligné sur le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP), il indique les stratégies de développement en Haïti pour la période 2009-2011, à poursuivre par toutes les organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que par la plupart des sections civiles de la MINUSTAH. Le budget actuel en est estimé à 511,9 millions de dollars des États-Unis, dont 385,6 millions de dollars restent à mobiliser.

61. En 2007, le montant total des prêts et des dons accordés à Haïti s'élevait à environ 500 millions de dollars. Le Gouvernement continue de s'employer à obtenir un appui budgétaire et ses besoins avoisineraient à l'heure actuelle 134,2 millions de dollars par an. Toutefois, les deux tiers de ce montant sont absorbés par le service de la dette.

62. Conformément aux principes de la Déclaration de Paris concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide, les donateurs ont continué de travailler avec le Gouvernement en vue de mieux coordonner l'aide en Haïti. En mai et en juin, les principaux donateurs ont organisé une série de séminaires pour établir un mandat précis et un plan de travail commun. Quant au Gouvernement, il a invité le « Groupe des Dix » (le Comité exécutif des bailleurs de fonds, qui comprend l'ONU, le Fonds monétaire international, l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence française de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement et l'Agence canadienne de développement international, ainsi que des représentants de l'Argentine, du Brésil et du Chili à l'aider à contrôler la mise en œuvre de la stratégie nationale au moyen du cadre d'évaluation établi pour le DSNCRP. Un mécanisme sectoriel de coordination des donateurs a été mis en place pour favoriser l'harmonisation des interventions des donateurs et garantir la mise en conformité de celles-ci avec les priorités nationales. On peut espérer que cette initiative facilitera l'exécution des projets dans chaque secteur.

VIII. Conduite et discipline

63. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a continué d'appliquer la stratégie de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de toute faute, en particulier l'exploitation et les abus sexuels. Les principaux responsables de la Mission ont quant à eux continué de rappeler cette politique au personnel à chaque occasion qui leur était offerte, lors de rencontres au Siège et sur le terrain. La MINUSTAH a aussi entrepris d'informer les administrateurs des dispositions de la nouvelle circulaire du Secrétaire général concernant l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir (ST/SGB/2008/5). Des mesures ciblées ont été prises pour mettre davantage

de sources d'information à la disposition du personnel en interne, sur le site intranet de la Mission.

64. Pendant la période considérée, deux militaires ont été rapatriés pour des motifs disciplinaires, pour des fautes sans lien avec l'exploitation et les abus sexuels.

IX. Plan de consolidation

65. Dans le dernier rapport que j'ai adressé au Conseil, j'ai fourni un premier aperçu des cinq domaines clefs dans lesquels il est impératif de progresser si l'on entend consolider la stabilité en Haïti : le règlement des différends politiques par la voie du dialogue et l'aboutissement du cycle électoral; l'extension de l'autorité de l'État; l'établissement d'une structure appropriée en matière de sécurité; la mise sur pied d'institutions judiciaires et pénales indépendantes, crédibles et efficaces; et l'amélioration du développement socioéconomique.

66. Ces objectifs clefs restent valables bien que les événements qui se sont produits pendant la période considérée aient malheureusement reporté les dates où ils peuvent être atteints. Pour donner suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1780 (2007), la MINUSTAH a continué de planifier les activités à mener dans chacun de ces domaines en consultation avec les autorités haïtiennes, notamment le Président Préval, ce qui a permis d'élaborer la première ébauche susmentionnée et de répertorier de nouveaux indicateurs pour mesurer les progrès et en assurer le suivi, comme indiqué ci-dessous (et résumé dans l'annexe I ci-jointe).

67. Il est important de recourir au dialogue pour régler les différends politiques, ce qui est un préalable fondamental pour la stabilité à long terme d'Haïti, comme l'a mis en évidence la situation sur le terrain ces derniers mois. Un indicateur clef de progrès ici sera la capacité des dirigeants politiques des pouvoirs exécutif et législatif de faire progresser la situation après la crise qui a récemment secoué le pays, de former rapidement un nouveau gouvernement et de s'attaquer ensemble efficacement aux problèmes urgents auxquels le pays est confronté. L'adoption d'un pacte de gouvernance ou de stabilité, en vertu duquel l'ensemble des acteurs et des institutions concernés s'engageraient à appuyer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs convenus sur les plans politique, économique et social, pourrait les y aider. Il pourrait aussi être utile d'accroître la collaboration entre le pouvoir exécutif et le Parlement, éventuellement par l'adoption d'un programme législatif commun. Avant toute chose, il faut trouver un consensus pour traiter un certain nombre de problèmes que divers acteurs politiques haïtiens ont jugé prioritaires, comme la poursuite de la lutte contre la corruption, la révision des règlements applicables aux partis politiques et l'étude de ce qui pourrait être fait pour réviser certaines dispositions de la Constitution de 1987 vues par certains comme faisant problème. De même, il est primordial qu'un esprit de collaboration domine afin que la série d'élections se déroule au mieux et débouche sur l'installation sans heurt au pouvoir d'un président démocratiquement élu en 2011, comme je l'ai déjà dit dans mon précédent rapport.

68. La collaboration est également indispensable pour que l'autorité de l'État puisse être effectivement étendue. Comme on l'a déjà fait observer, le principal indicateur de progrès dans ce domaine serait l'établissement, du niveau central au niveau local, d'institutions légitimes et démocratiques qui pourraient collecter des fonds et engager des dépenses dans l'intérêt de la population. Pour y parvenir, il

faudra renforcer les ministères de premier plan au niveau national et améliorer les capacités du Parlement en termes de législation et de contrôle. Il faut aussi que les autorités haïtiennes définissent et appliquent une approche globale vis-à-vis de la gestion des frontières et que les institutions nécessaires soient établies. À l'échelon local enfin, il faudrait veiller à ce que des arrangements solides et durables soient pris en faveur de la décentralisation.

69. Alors que les critères à respecter pour garantir l'existence d'une structure générale appropriée en matière de sécurité seront peut-être mieux définis lorsque la Commission présidentielle sur la question aura fini ses travaux, les objectifs décrits dans le plan de réforme de la PNH sont assortis d'indicateurs de succès clés, comme la constitution d'ici à 2011 d'une force comptant 14 000 policiers dûment sélectionnés et formés, qui seraient chargés des tâches de police essentielles dans les 10 départements haïtiens, le renforcement des capacités institutionnelles de la PNH, notamment dans les domaines de l'administration, des enquêtes et de la police scientifique, et la mise en place de l'infrastructure nécessaire. Il faudrait aussi que le dispositif de sécurité favorise durablement la stabilité le long des frontières terrestres et maritimes, au besoin grâce à la coopération bilatérale. L'achèvement du processus d'enregistrement des armes, évoqué au paragraphe 24, constituerait aussi un important indicateur de progrès.

70. Comme indiqué dans mon précédent rapport, la création d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible, qui s'attache à faire respecter les droits de l'homme, est un préalable indispensable à la stabilité à long terme d'Haïti. Il sera important d'établir le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, et de débiter les cours à l'École de la magistrature. Des indicateurs cruciaux de progrès seront notamment la mise en place de la certification des juges, la formation des magistrats et des autres membres du personnel judiciaire, la mise à jour des principaux volets du Code pénal et du Code de procédure pénale, l'établissement de chambres spécialisées pour les dossiers sensibles et la création d'audiences foraines. De même, s'il est encourageant de noter qu'une nouvelle promotion d'agents pénitenciers vient d'achever sa formation, il faudra cependant absolument faire d'autres progrès dans les quatre domaines visés dans le plan de réforme du système pénitentiaire (exposé plus haut), notamment s'efforcer systématiquement, en réduisant la population carcérale et en construisant de nouvelles installations, d'améliorer radicalement les conditions d'existence effroyables des détenus, en particulier en augmentant la surface de l'espace pour le porter progressivement à 2,5 mètres carrés, alors qu'il est à l'heure actuelle d'un demi-mètre carré par personne environ, ce qui est inacceptable. Le renforcement de l'Office de protection du citoyen, grâce à l'adoption d'une législation appropriée et au déblocage des fonds nécessaires, serait un autre indicateur crucial des progrès accomplis sur la voie de la garantie des droits fondamentaux du peuple haïtien dans un État où prime la légalité.

71. Il sera particulièrement ardu d'obtenir des progrès mesurables dans le domaine du développement socioéconomique, vis-à-vis duquel la MINUSTAH n'a aucune responsabilité, compte tenu de la situation économique difficile qui règne actuellement. Toutefois, les événements survenus pendant la période à l'examen ont illustré le lien indissoluble qui existe entre les progrès accomplis dans ce domaine et les succès qui pourraient être obtenus dans n'importe quel autre domaine de la stabilisation. Il faut à tout prix stopper et inverser la dégradation des conditions socioéconomiques et permettre au peuple haïtien de bénéficier de services de base et

de pouvoir espérer jouir de certaines opportunités sur le plan économique. L'amélioration de divers critères élémentaires qui permettent d'évaluer les conditions d'existence, comme l'apport calorique quotidien, l'espérance de vie ou le taux de mortalité, la hausse du PIB, le renforcement de la disponibilité de services de base, l'accroissement de l'investissement et l'augmentation de la production agricole et industrielle pourraient compter parmi les indicateurs de succès clefs. Pour atteindre ces objectifs, il est indispensable que les responsables haïtiens prennent certaines décisions politiques, que les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales fassent plus d'efforts, que les donateurs fassent durablement preuve de générosité et que leurs dons soient dûment coordonnés, et que le secteur privé s'implique activement, en Haïti et ailleurs.

72. Pour consolider la stabilité, il faudra progresser simultanément dans les cinq domaines évoqués ci-dessus, qui sont interdépendants; les progrès dans chacun sont subordonnés aux réalisations dans les quatre autres. Dans chaque cas, il faudra impérativement que les autorités haïtiennes travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de la communauté internationale.

73. Pour la plupart, ces indicateurs ne sont guère nouveaux. Ils représentent une compilation des objectifs fixés dans les différents plans et stratégies de réforme déjà en place, dont plusieurs ont été incorporés dans le DSNCRP. Les calendriers qui ont été établis sont approximatifs et seront ajustés selon les besoins, pour tenir compte de l'issue des échanges en cours entre la Mission et les autorités haïtiennes et de l'évolution de la situation sur le terrain. Ils devraient toutefois permettre de définir des paramètres généraux grâce auxquels le Conseil de sécurité pourra évaluer les progrès accomplis vers la stabilisation effective du pays.

74. Il est évident que même si tous les indicateurs de progrès ci-dessus sont atteints, Haïti continuera d'avoir besoin d'un appui à long terme. Ces indicateurs devraient toutefois contribuer à déterminer un seuil critique de stabilité au-delà duquel l'ONU pourrait réduire progressivement puis retirer la présence du personnel de maintien de la paix et le pays serait en mesure de revenir à un cadre normal d'assistance bilatérale et multilatérale.

X. Appui à la Mission

75. Les événements qui ont eu lieu début avril ont conduit la Mission à réexaminer le déploiement actuel de ses effectifs militaires et de police, et elle a décidé d'accorder la priorité à l'achèvement de la construction d'un camp à Port-au-Prince où sera déployée une unité de police constituée supplémentaire, et au transfert d'une autre unité aux Cayes. D'autres travaux ont été lancés ailleurs en vue de renforcer la sécurité.

76. L'appui offert pour assurer la gestion des frontières reste une activité prioritaire. La Mission a mené à bien la première phase. La seconde se poursuit car elle nécessite des arrangements logistiques à plus long terme. La mise en place d'installations côtières est en cours en vue d'accueillir la composante maritime de la Mission.

77. Depuis mars 2008, 2 membres du personnel de la MINUSTAH sont décédés, 25 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire en dehors d'Haïti et 32 d'une

évacuation sanitaire vers des centres hospitaliers plus importants d'Haïti. Le personnel de la Mission reste exposé à des risques sérieux en matière de sécurité.

Activités de communication et d'information

78. La création de « MINUSTAH FM » a renforcé la capacité de la Mission de communiquer directement avec la population. Depuis avril 2008, cette station diffuse chaque jour à Port-au-Prince et elle étend progressivement le rayon de ses émissions dans les régions au fur et à mesure que des émetteurs-relais sont installés. Les auditeurs ont réagi de manière positive à cette initiative et la participation aux programmes radiophoniques de la Mission de personnes issues de toutes les catégories sociales a été encourageante.

79. Depuis leur ouverture en mai 2007, les neuf centres multimédias ont attiré 45 000 Haïtiens (dont 31 % de femmes) qui ont pris part à des activités de communication très diverses organisées avec l'appui de la MINUSTAH, comme des ateliers, des séminaires et des stages de formation destinés aux autorités locales, aux organisations non gouvernementales et à d'autres partenaires de la MINUSTAH. Le centre des Cayes a été pillé pendant les troubles du mois d'avril, mais il devrait rouvrir en septembre.

XI. Aspects financiers

80. Dans sa résolution 62/261 du 20 juin 2008, l'Assemblée générale a décidé d'allouer à la MINUSTAH un montant total de 574 916 500 dollars, soit 47 909 700 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat au-delà du 15 octobre 2008, les ressources nécessaires à l'entretien de la Mission jusqu'au 30 juin 2009 seraient limitées aux crédits approuvés par l'Assemblée générale.

81. Au 31 mai 2008, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 96,7 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 759 700 000 dollars.

82. Au 30 juin 2008, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police constituées se montaient au total à 27,5 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 mai et au 31 mars 2008, respectivement, conformément à l'échéancier de versement trimestriel.

XII. Observations et recommandations

83. Au cours de la période considérée, le processus de stabilisation en Haïti a souffert des contrecoups non négligeables des troubles du mois d'avril, de la censure du Gouvernement qui en a résulté et de la persistance des difficultés à parvenir à un accord sur un nouveau premier ministre et un nouveau gouvernement. En retardant l'adoption et la mise en œuvre des programmes gouvernementaux, en maintenant la paralysie du processus législatif, en sapant la confiance de la population haïtienne et en dissuadant l'investissement interne et extérieur si

important pour le redressement à long terme, cette série d'événements a ajouté aux graves difficultés que vit le peuple haïtien et accentué les difficultés créées par des évolutions mondiales défavorables.

84. Il est essentiel que les Haïtiens et leurs partenaires tournent la page de cette période de crise et abordent avec une énergie renouvelée les tâches qui les attendent. L'accord du 31 juillet sur la nomination d'un nouveau premier ministre constitue une avancée importante pour remettre le processus de stabilisation sur les rails. Il reste beaucoup à faire, comme il ressort clairement du plan de consolidation décrit dans la section IX du présent rapport, et de nouveaux efforts soutenus de la part des dirigeants et du peuple haïtiens, de la MINUSTAH et de l'ensemble de la communauté internationale seront nécessaires pour rattraper le temps perdu.

85. En Haïti même, la nomination du nouveau premier ministre pourrait constituer un nouveau point de départ. À ce stade critique, il est essentiel que les acteurs de tout l'éventail des formations politiques et des différentes branches du Gouvernement agissent ensemble pour le bien commun. Les tâches sur lesquelles le Gouvernement, avec le soutien de ses partenaires, doit se pencher d'urgence consistent notamment à adopter des mesures à court terme propres à pourvoir aux besoins immédiats du peuple haïtien et à l'aider à faire face à la crise alimentaire et énergétique mondiale actuelle; achever le travail de planification qui a débuté avec le processus du Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté; assurer la solidarité des donateurs; et poursuivre le soutien aux programmes visant à renforcer les structures garantes de l'état de droit dans le pays. Il est également essentiel de redoubler d'efforts pour améliorer la communication entre les autorités haïtiennes et la population et faire participer le secteur privé et la société civile si l'on veut parvenir à la large coopération nécessaire au succès de ce processus.

86. La présence de la MINUSTAH demeure également indispensable. Comme l'ont clairement montré les émeutes d'avril, les composantes de sécurité de la Mission continuent de jouer un rôle capital pour la stabilité du pays. Parallèlement, la MINUSTAH apporte une contribution essentielle à la stabilisation à long terme en Haïti par son appui au renforcement des institutions de l'état de droit, tout en s'employant à renforcer les capacités des administrations aux niveaux central et local. En conséquence, je recommande que le mandat de la MINUSTAH soit prorogé pour une année supplémentaire allant jusqu'au 15 octobre 2009, et que l'effectif des composantes militaire et de police soit maintenu à son niveau actuel, afin que la Mission puisse continuer d'appuyer le processus de stabilisation dans chacun de ces domaines.

87. Outre l'appui à l'opération de maintien de la paix, la solidarité de l'ensemble de la communauté internationale sera absolument nécessaire pour réaliser de véritables progrès. Le soutien bilatéral, pour la formation spécialisée et pour le financement des infrastructures nécessaires, est et demeurera capital pour la réussite des efforts axés sur l'édification d'institutions. En répondant généreusement à la crise d'avril, les donateurs ont apporté au peuple haïtien un encouragement dont il avait grandement besoin dans cette passe particulièrement difficile. Cela étant, comme on l'a déjà vu dans le présent rapport, des difficultés considérables subsistent. Faute d'une réaction appropriée, ces difficultés déboucheront sur une déstabilisation accrue. Une assistance immédiate est absolument nécessaire dans les semaines à venir, au cours desquelles les familles haïtiennes devront faire face aux

difficultés économiques liées à la rentrée des classes dans un contexte d'augmentation du coût de la vie.

88. Les événements des quatre derniers mois ont mis en lumière le fait que les résultats obtenus jusqu'ici demeurent fragiles. Il ne faut cependant pas que ces événements deviennent un motif de découragement. Bien au contraire, ils devraient rappeler à tous que les processus de stabilisation se déroulent rarement sans accroc, qu'ils sont influencés par le niveau de coopération des acteurs locaux et par des facteurs externes et qu'ils devraient être considérés comme faisant partie d'un effort à long terme de consolidation de la paix et des institutions qui exige patience et endurance. Les difficultés récentes devraient donc renforcer la détermination de tous ceux qui peuvent contribuer à ce processus en maintenant, voire en accroissant, leur participation, afin de prévenir tout nouveau revers et de faire en sorte qu'Haïti progresse sur la voie de la stabilité.

Je voudrais, en conclusion, exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Hédi Annabi, et aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leur courage et leur dévouement au service de la stabilisation en Haïti, ainsi qu'aux gouvernements qui ont fourni des troupes et des forces de police.

Annexe I

Repères et indicateurs de progrès dans les principaux domaines de consolidation, 2008-2011

I. Dialogue politique, élections

Repère : progrès continus dans le règlement des divergences politiques par le dialogue et le bon déroulement jusqu'à son terme d'un cycle électoral débouchant sur l'installation sans accroc d'un président choisi démocratiquement en 2011

Les conditions nécessaires pour progresser seraient notamment le maintien chez les principaux acteurs haïtiens de la volonté politique d'aboutir à une approche ouverte et collaborative (éventuellement en utilisant une forme ou une autre de feuille de route ou en élaborant un agenda commun aux pouvoirs législatif et exécutif); fourniture par la MINUSTAH d'un appui sur les plans de la sécurité, de la logistique et des moyens techniques et financement bilatéral nécessaire pour achever dans de bonnes conditions le cycle électoral et renforcer les institutions compétentes.

Année ^a	Indicateurs de progrès
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Formation d'un nouveau gouvernement et acceptation de sa déclaration de politique générale • Efforts redoublés pour réunir un consensus sur les moyens de régler les questions urgentes auxquelles le pays doit faire face, en tablant sur la collaboration entre les partis politiques et les différentes branches du Gouvernement, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile • Préparation de l'élection d'un tiers des membres du Sénat et fixation de la date de ce scrutin, sur la base de la loi électorale nouvellement adoptée
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'approche collaborative pour la recherche de solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux d'Haïti • Calendrier électoral couvrant le renouvellement de la Chambre des députés et d'un nouveau tiers du Sénat, ainsi que les élections locales (élections : novembre 2009; entrée en fonctions de la nouvelle Chambre des députés en janvier 2010) • Progrès vers la création d'un conseil électoral permanent
2010–2011	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de l'élection présidentielle en novembre 2010 • Poursuite de la recherche collaborative de solutions aux problèmes d'Haïti ayant permis de progresser sur la voie des objectifs communs (comprenant éventuellement la lutte contre la corruption, la réforme de la réglementation régissant les partis politiques et l'étude des moyens de régler la question des dispositions qui posent problème dans la Constitution de 1987) • Aptitude des institutions haïtiennes à assurer le bon déroulement des élections avec un soutien international minimal • Entrée en fonctions d'un président démocratiquement élu en 2011

^a Afin de faciliter la tâche des membres du Conseil de sécurité, le présent tableau regroupe un certain nombre d'objectifs et de dates cibles tirés de divers plans nationaux, y compris en particulier les plans haïtiens de réforme des institutions garantes de l'état de droit dans le pays. La nécessité de réaliser des progrès dans ces domaines est certes généralement reconnue mais il convient de noter qu'un certain nombre de ces dates peuvent encore changer et seront modifiées en tant que de besoin pour prendre en compte l'évolution de la situation sur le terrain et du dialogue en cours de la Mission avec les autorités haïtiennes.

II. Extension de l'autorité de l'État

Repère : extension de l'autorité de l'État sur tout le territoire, par la création, y compris au niveau local, d'institutions publiques légitimes, transparentes, responsables et démocratiques ayant la capacité de réunir et de distribuer des fonds au profit de la population, ainsi que par la création d'un système viable de gestion des frontières

Les conditions nécessaires pour progresser seraient notamment que les dirigeants politiques haïtiens suivent une approche collaborative menant à l'adoption d'une stratégie d'amélioration des capacités de l'administration aux niveaux central et local et de renforcement du consensus sur les arrangements relatifs à la décentralisation; appui technique continu de la part de la MINUSTAH; et fourniture bilatérale et multilatérale de compétences pour aider au renforcement des capacités, et de ressources pour pourvoir aux besoins en infrastructures.

Année	Indicateurs de progrès
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification du processus de renforcement des capacités administratives et décisionnelles aux niveaux national et local, permettant la poursuite des progrès à cet égard^b • Poursuite des progrès dans l'élaboration d'une approche globale de la gestion des frontières
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des progrès dans le renforcement des capacités administratives et décisionnelles aux niveaux national et local • Poursuite des progrès dans l'élaboration d'une approche globale de la gestion des frontières
2010-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Approche globale de la gestion des frontières mise en place et capacité critique dans ce domaine atteinte grâce à la création des institutions et infrastructures nécessaires, pour lesquelles un surcroît d'appui international est requis • Amélioration de la capacité de collecte et de distribution des fonds au profit de la population, par l'intermédiaire d'institutions renforcées aux niveaux central et local, y compris des arrangements cohérents et durables en matière de décentralisation • Amélioration de la capacité d'élaboration des lois et de contrôle du Parlement

^b Outre un certain nombre d'initiatives bilatérales en cours dans ce domaine, un avant projet global de réformes de l'État a été établi par le gouvernement Alexis. L'accord des autorités haïtiennes sur un processus de mise en œuvre d'un tel programme de réformes faciliterait la définition d'indicateurs de progrès plus précis.

III. Assurer la sécurité et la stabilité

Repère : création d'une structure de sécurité viable qui permette à Haïti de réagir efficacement aux menaces potentielles à l'intérieur du pays et le long de ses frontières terrestres et maritimes tout en respectant les normes internationales et les libertés individuelles

Les conditions nécessaires pour progresser consistent notamment à continuer d'accorder la priorité à la prise des décisions nécessaires pour que les autorités haïtiennes puissent accroître les capacités de la PNH et à réaliser un consensus sur une structure générale de sécurité appropriée; soutien de la MINUSTAH sur le plan opérationnel et pour le renforcement des capacités; et fourniture de compétences et de soutien pour pourvoir aux besoins en infrastructures.

Année	Indicateurs de progrès
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des progrès enregistrés jusqu'ici, poursuite des progrès dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans les zones urbaines et rurales en tablant sur la collaboration entre les forces de sécurité internationales et haïtiennes • Renforcement de la présence de la PNH, avec le soutien de la MINUSTAH, le long des frontières terrestres et maritimes • Progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan de réforme de la PNH <ul style="list-style-type: none"> – Début de la formation des vingtième et vingt et unième promotions de la PNH (environ 700 cadets de police par promotion) – Poursuite du processus de certification – Développement de l'infrastructure de la PNH – Renforcement des capacités techniques en matière de police judiciaire de la PNH • Publication des conclusions de la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité en Haïti • Démarrage du processus d'enregistrement des armes
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Patrouilles continues le long des frontières et dans tout le pays • Nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan de réforme de la PNH <ul style="list-style-type: none"> – Fin de la formation des vingtième et vingt et unième promotions conjuguée à la poursuite du recrutement et de la formation se traduisant par une augmentation totale allant jusqu'à 2 500 du nombre des agents avant la fin de 2009 – Progrès dans la constitution d'une capacité de gardes-côtes – Renforcement continu de la capacité administrative de la PNH et formation de cadres moyens et supérieurs – Début de la rédaction d'un plan de développement destiné à prendre la suite du plan de réforme actuel de la PNH • Renforcement de l'aptitude de la PNH à assumer des responsabilités fonctionnelles et géographiques permettant un réexamen de la configuration des forces internationales

Année	Indicateurs de progrès
2010-2011	<ul style="list-style-type: none">• Enregistrement en cours des armes dans le cadre du programme mis en place à cet effet par le Gouvernement haïtien• De nouveaux progrès enregistrés au cours de cette période dans tous les domaines énumérés dans le plan de réforme de la PNH, de sorte qu'à la fin de 2011 un certain nombre d'objectifs clefs du plan de réforme en question seraient atteints ou sur le point de l'être :<ul style="list-style-type: none">– Effectif de la PNH de 14 000 agents formés et opérationnels; achèvement du processus de certification– Aptitude de la PNH à fournir des services de police essentiels dans tout le pays• Arrangements viables propres à assurer la sécurité le long des frontières terrestres et maritimes, en tirant parti de l'assistance internationale et, si nécessaire, d'activités bilatérales• Ces progrès permettraient une évaluation d'ensemble des besoins restants en matière d'assistance internationale.• Approbation de la poursuite de la planification du développement de la PNH• Achèvement du processus d'enregistrement pour près de 31 000 armes

IV. État de droit et droits de l'homme

Repère : création d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible qui respecte et défend les droits de l'homme et est accessible à tous les citoyens.

Les conditions nécessaires pour progresser consisteraient notamment à continuer d'accorder la priorité à la prise des décisions nécessaires attendues des autorités haïtiennes, à poursuivre l'appui opérationnel et en matière de renforcement des capacités de la MINUSTAH et à fournir les compétences et les contributions bilatérales nécessaires pour pourvoir aux besoins en matière d'infrastructures.

Année	Indicateurs de progrès
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément au Plan national de réforme de la justice et en appui des trois lois fondamentales sur l'indépendance de la justice adoptées en décembre 2007 <ul style="list-style-type: none"> – Création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire – Réouverture de l'École de la magistrature (EMA) et lancement des premières activités de formation en cours d'emploi – Progrès vers la création de chambres spécialisées pour les crimes à grand retentissement – Identification des réformes à apporter d'urgence au Code de procédures pénales, notamment au statut des auxiliaires de justice • Afin de réaliser les objectifs définis par le plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) <ul style="list-style-type: none"> – Progrès vers une augmentation de la capacité d'accueil dans les prisons – Achèvement de la formation de 226 agents pénitentiaires; formation de cadres supérieurs et de superviseurs; élaboration des politiques et procédures • Progrès vers l'adoption de textes législatifs sur l'Office de la protection du citoyen
2009	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément aux plans nationaux de réforme de la justice et en appui aux trois lois adoptées en décembre 2007 relatives à l'indépendance de la justice <ul style="list-style-type: none"> – Création d'une inspection de la magistrature – Progrès vers l'élaboration d'une législation et d'un programme relatifs au Ministère de la justice et de la sécurité publique – Création d'une unité fonctionnelle de planification stratégique et de programmation au sein dudit ministère pour diriger la mise en œuvre du processus de réforme de la justice – Début de formation d'une première promotion de futurs magistrats (objectif : 60) à l'École de la magistrature après avoir passé un concours • Afin de réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation de la capacité d'accueil (chiffre cible : 1 200 lits) dans les établissements pénitentiaires – Formation de 270 agents pénitentiaires supplémentaires et développement de la gestion des ressources humaines

-
- Progrès vers la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
 - Poursuite des progrès dans le renforcement de l'efficacité de l'Office de la protection du citoyen
- 2010-2011
- Achèvement de l'application du plan de réforme de la justice pendant la période couverte par le DSR, afin que le système de justice soit en mesure de faire face à une augmentation notable du nombre de procès et de décisions de justice, et de réduire les détentions préventives prolongées et illégales
 - Le CSPJ fonctionnant en tant qu'organe de contrôle et de sanction de la magistrature
 - Établissement d'une nouvelle carte judiciaire et création de nouveaux tribunaux. Conformément à la planification énoncée dans le DSR, 150 nouveaux juges de paix, 6 nouveaux tribunaux de première instance et 4 nouvelles cours d'appel viendraient s'ajouter aux 200 juges de paix, 18 tribunaux de première instance et 5 cours d'appel existant actuellement
 - Planification des besoins pour lesquels une assistance serait nécessaire
 - Pour réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique de la Direction de l'administration pénitentiaire, qui continuerait de servir de guide pour la poursuite de l'assistance internationale essentielle jusqu'à la fin de 2012
 - Cours d'agents pénitentiaires et de superviseurs ayant bénéficié d'une formation suffisante pour leur permettre de progresser avec une assistance limitée
 - Amélioration notable de l'infrastructure pénitentiaire, le nombre total visé étant de 7 900 lits supplémentaires d'ici à 2012
 - Office de la protection du citoyen pleinement opérationnel et efficace, et recours en cas de besoin à un soutien supplémentaire limité
-

V. Développement socioéconomique

Repère : une viabilité durable nécessite la prévention de tout nouveau recul des conditions de vie, la prestation des services de base aux groupes les plus vulnérables, une amélioration perceptible du niveau de vie de la population et la création des conditions de la reprise économique.

Les conditions nécessaires pour progresser porteraient notamment sur les décisions de politique générale que les dirigeants haïtiens doivent prendre pour aider à pourvoir aux besoins urgents et mettre en place un cadre pour l'investissement et le développement; les efforts renouvelés que les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales doivent faire; la générosité coordonnée et soutenue des donateurs; et la participation active du secteur privé en Haïti et à l'étranger.

Année

Indicateurs de progrès

2008-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'une assistance pour pourvoir aux besoins urgents de la population haïtienne, moyennant le soutien de la communauté internationale et les contributions du secteur privé <ul style="list-style-type: none"> – Assistance dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture – Soutien à la conception de projets à forte intensité de main-d'œuvre – Progrès dans l'amélioration de l'accès à l'éducation – Soutien à l'amélioration de la santé par les campagnes de vaccination • Amélioration du climat des affaires <ul style="list-style-type: none"> – Progrès dans la création d'une législation et d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises et à l'investissement – Progrès des projets d'infrastructure essentiels, y compris par la fourniture d'une assistance bilatérale • Résultats à atteindre à la fin de cette période <ul style="list-style-type: none"> – Amélioration du PIB par habitant (avec des perspectives de croissance soutenue pendant plusieurs années consécutives) – Augmentation substantielle de la création d'emplois – Augmentation de l'investissement interne et de l'investissement étranger direct – Augmentation de la production industrielle et agricole – Augmentation soutenue des recettes de l'État – Lutte efficace contre l'inflation – Amélioration mesurable de la prestation de services de base – Diminution notable du pourcentage de la population ayant moins de 2 dollars des États-Unis par jour pour vivre
-----------	--

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des militaires
et des contingents (au 18 août 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Soldats</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine	–	9	22	530	561
Bolivie	–	3	6	209	218
Brésil	–	14 ^a	6	1 193 ^b	1 213
Canada	–	4	–	–	4
Chili	–	6	6	487	499
Croatie	–	3	–	–	3
Équateur	–	1	–	66	67
États-Unis d'Amérique	1	3	–	–	4
France	–	2	–	–	2
Guatemala	–	5	7	107	119
Jordanie	–	10	–	750	760
Népal	–	11	13	1 086	1 110
Pakistan	–	1	–	–	1
Paraguay	–	–	–	31	31
Pérou	–	5	–	205	210
Philippines	–	2	11	144	157
Sri Lanka	–	10	–	949	959
Uruguay	–	12	55	967	1034
Total	1	101	126	6 724	6 952

^a Y compris le commandant de la Force.

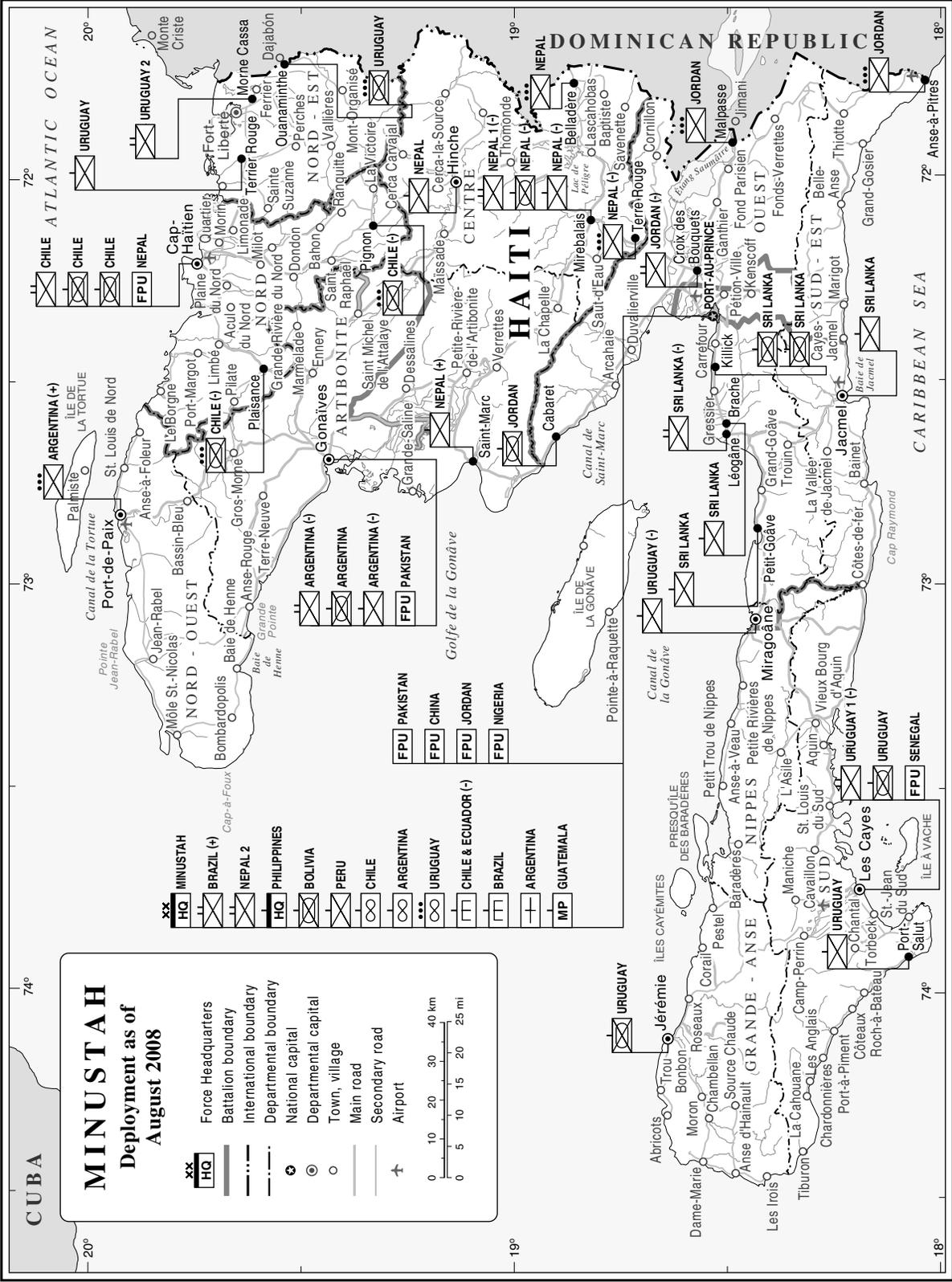
^b Y compris un officier bolivien faisant partie du contingent brésilien.

Annexe III

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des agents de police
et des unités de police constituées (au 18 août 2008)**

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>		<i>Unités de police constituées</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine	–	4	–	–	4
Australie	–	–	–	–	–
Bénin	–	40	–	–	40
Brésil	–	3	–	–	3
Burkina Faso	–	19	–	–	19
Cameroun	1	23	–	–	24
Canada	7	86	–	–	93
Chili	1	12	–	–	13
Chine	2	12	5	120	139
Colombie	–	2	–	–	2
Côte d'Ivoire	5	40	–	–	45
Croatie	–	1	–	–	1
Égypte	–	28	–	–	28
El Salvador	–	4	–	–	4
Espagne	3	39	–	–	42
États-Unis d'Amérique	5	32	–	–	37
Fédération de Russie	–	7	–	–	7
France	2	50	–	–	52
Grenade	–	3	–	–	3
Guinée	4	84	–	–	88
Italie	–	5	–	–	5
Jordanie	–	19	–	290	309
Madagascar	–	1	–	–	1
Mali	–	50	–	–	50
Népal	3	36	7	118	164
Niger	2	61	–	–	63
Nigéria	–	6	18	107	131
Pakistan	–	–	–	249	249
Philippines	5	12	–	–	17
République centrafricaine	1	6	–	–	7
République démocratique du Congo	–	2	–	–	2
Roumanie	8	14	–	–	22
Rwanda	–	11	–	–	11

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>		<i>Unités de police constituées</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Sénégal	–	63	–	85	148
Serbie	1	4	–	–	5
Sri Lanka	–	33	–	–	33
Tchad	–	1	–	–	1
Togo	–	–	–	–	
Turquie	2	54	–	–	56
Uruguay	–	6	–	–	6
Yémen	–	1	–	–	1
Total	52	874	30	969	1 925



MINUSTAH

Deployment as of August 2008

- xx** HQ
- BRAZIL (+)**
- NEPAL 2**
- HQ PHILIPPINES**
- BOLIVIA**
- PERU**
- CHILE**
- ARGENTINA**
- URUGUAY**
- CHILE & ECUADOR (-)**
- BRAZIL**
- ARGENTINA**
- MP GUATEMALA**

- Force Headquarters
- Battalion boundary
- International boundary
- Departmental boundary
- National capital
- Departmental capital
- Town, village
- Main road
- Secondary road
- Airport

